

*Initiatives parlementaires*

nement de l'époque a imposé une loi dont la population ne voulait pas, en recourant à l'article 26 pour nommer des sénateurs de plus.

Si les sénateurs étaient élus par la population, le premier ministre et l'actuel gouvernement ne pourraient pas contrecarrer les désirs des Canadiens ou n'en faire qu'à leur guise, tenus qu'ils seraient d'accomplir la volonté de la population.

Je dois rappeler à la Chambre qu'en ce moment même, nous sommes confrontés à une situation semblable dans cette enceinte. Je veux parler de la loi honnie qu'est le controversé projet de loi C-68. Les Canadiens ne veulent pas d'un système national d'enregistrement des armes à feu. La plupart d'entre eux savent que ce n'est pas en forçant des Canadiens respectueux des lois à enregistrer les armes qu'ils collectionnent depuis des années, qu'ils utilisent pour la chasse ou que leur père leur ont laissées en héritage qu'on assurera davantage la sécurité des Canadiens dans leur maison.

La majorité des Canadiens sont renseignés et ils savent que des milliers d'armes entrent en contrebande, chaque année, au Canada. Ils n'ignorent pas que ces armes illégales ne seront pas enregistrées. La plupart des Canadiens bien informés sont conscients du fait que les criminels ou ceux qui ont des intentions criminelles peuvent obtenir des armes dans toutes les grandes villes, sur le marché noir. La pire chose, c'est la liste informatisée sur laquelle on va placer le nom de citoyens honnêtes, respectueux des lois lorsqu'ils enregistrent leurs armes à feu. On affirme que ces listes seront protégées. Les autorités américaines et canadiennes reconnaissent déjà qu'on ne peut plus offrir cette garantie. En cette nouvelle ère de l'informatique et de l'information, les criminels réussissent régulièrement à contourner nos systèmes de sécurité. Les porte-parole américains reconnaissent volontiers que les pirates ont accès à des documents censés être protégés.

Dorénavant, le nom de nos citoyens respectueux des lois figurera sur ces listes. Les criminels auront accès à ces listes. Dans quelle mesure les Canadiens seront-ils en sécurité dans leur maison? Si ce sont des gens honnêtes, ils auront déjà placé leurs armes sous clé et entreposé les munitions dans un autre endroit. Le criminel aura l'avantage de la surprise et il sera, de plus, prêt à se battre. Est-ce que le gouvernement souhaite mettre en danger de bons citoyens respectueux des lois en danger? Il affirme que non. Pourquoi vouloir alors ce système national d'enregistrement des armes à feu? Va-t-il garantir davantage la sécurité des Canadiens dans leur maison? Pas du tout. Le fait de placer leur nom sur une liste que tout le monde pourra voler va-t-il assurer leur sécurité? Certainement pas. Est-ce alors une autre façon pour le gouvernement de percevoir des impôts, étant donné qu'il est déjà fortement endetté et qu'il l'est toujours davantage? Peut-être.

C'est ce qui se produit dans notre pays lorsque les sénateurs sont nommés plutôt que d'être élus par les Canadiens, ce qui donnerait au Sénat la possibilité de se prononcer contre toute mesure législative du gouvernement qui laisse à désirer.

Dans le cas de la TPS qui nous coûte très cher en administration, le premier ministre de l'époque a invoqué l'article 26 et il a nommé davantage de sénateurs au Sénat pour imposer de force la TPS aux Canadiens. De cette façon, le parti au pouvoir est devenu la majorité au Sénat et le gouvernement a pu, enfin, faire adopter la TPS tant détestée.

En quoi cette taxe aide-t-elle les Canadiens? Elle accule des entreprises à la faillite. Elle ajoute au fardeau fiscal déjà très lourd des citoyens. À l'heure actuelle, lorsque les Canadiens reçoivent leur chèque de paye, une fois qu'ils ont versé leurs impôts, on les impose de nouveau, et contrairement à ce que le gouvernement de l'époque avait promis, on ne consacre pas une partie des recettes tirées de la TPS à la réduction du déficit et de la dette. Qu'en est-il de l'économie souterraine qui prend de plus en plus d'ampleur, à cause de l'énorme fardeau fiscal qu'on impose aux Canadiens?

De nos jours, du fait de l'érosion naturelle des effectifs, les libéraux peuvent paqueter le Sénat et une fois de plus, les souhaits des Canadiens passeront après ceux du premier ministre et du Cabinet. À la suite de la nomination, dernièrement, de quatre sénateurs dont l'allégeance au Parti libéral ne fait aucun doute, on s'aperçoit, une fois de plus, que la Chambre haute ne rend pas de comptes aux Canadiens. Ceux-ci ne peuvent rien faire pour rendre les sénateurs responsables devant la population. Cela n'est possible qu'avec un Sénat élu. Si l'on impose aux Canadiens l'infâme projet de loi sur les armes à feu, il se produira exactement ce que les Canadiens ont dit au gouvernement actuel.

• (1345)

Les honnêtes citoyens seront obligés d'enfreindre la loi pour se protéger et protéger leurs familles. Les Canadiens seront plus vulnérables chez eux si les criminels savent où se trouvent les armes à feu.

Une autre bureaucratie gouvernementale coûteuse aura été créée parce que le gouvernement fédéral actuel tentera d'imposer ce dernier fardeau fiscal aux Canadiens. Ce système d'enregistrement des armes à feu ne se sera révélé pas plus efficace que l'enregistrement actuel, qui est en vigueur depuis de nombreuses années. Il est grand temps que nous, en tant que députés responsables, envisagions l'élection du Sénat pour que des lois impopulaires ne soient pas imposées aux Canadiens.

Quant à la méthode d'élection, je pense que nous avons beaucoup à apprendre de nos amis australiens. Dans une récente édition de la *Revue parlementaire canadienne*, le professeur Howard Cody écrit dans un article sur le Sénat australien que la représentation proportionnelle fait en sorte que la représentation à la Chambre haute de l'Australie ne correspond pas exactement à celle de la Chambre basse.

Il ajoute que, comme la composition des partis politiques au Sénat est habituellement différente de celle de la Chambre des communes, des compromis sont possibles et les divergences d'opinion entre les deux chambres sur des projets de loi précis peuvent être aplanies.

Ensuite, dans le cadre d'un Sénat triple E, un Sénat égal permettrait à chaque province d'avoir le même nombre de sièges. C'est ce qui se passe actuellement en Australie et aux États-Unis. Dans un Sénat semblable, les provinces moins peuplées auraient une majorité des sièges, tout comme les provinces plus peuplées ont une majorité des sièges à la Chambre des communes.

En ce qui a trait à l'égalité, à l'heure actuelle, la Constitution stipule qu'il doit y avoir 104 sénateurs, et ce nombre ne peut être changé que par une modification constitutionnelle. Au Canada, la répartition des sièges au Sénat se fait actuellement selon les régions. Si nous regardons l'Ontario et le Québec, nous constatons qu'ils ont chacun 24 sièges. Quant au reste du Canada,